

## APPEL D'OFFRE

### PROFIL

Depuis plus de 100 ans, l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) est l'organisme porte-parole de la francophonie en Saskatchewan. Son rôle est d'assurer le développement de la communauté fransaskoise et d'en défendre les intérêts.

### INFORMATION

<b>Date de publication :</b>	<b>17 avril 2023</b>
<b>Date limite de réception des offres :</b>	<b>30 avril 2023</b>
<b>Durée prévue du contrat :</b>	<b>12 mois</b>

### INFORMATION SUR L'ORGANISME

<b>Organisme :</b>	Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)
<b>Adresse :</b>	1440, 9 <sup>e</sup> Avenue Nord, bureau 215 Regina (Saskatchewan) S4R 8B1
<b>Contact(s) :</b>	Myriam Ben Nasr: <a href="mailto:myriam.bennasr@fransaskois.sk.ca">myriam.bennasr@fransaskois.sk.ca</a>



## DESCRIPTION DU MANDAT

L'Assemblée communautaire fransaskoise, organisme porte-parole et entité gouvernante de la communauté fransaskoise, cherche présentement des appels de proposition pour effectuer une analyse du fonctionnement des organismes régionaux au sein du réseau associatif fransaskois. Le but étant d'en constater les forces et les faiblesses et d'identifier les moyens d'assurer la vitalité des organismes régionaux à travers la communauté fransaskoise.

L'entente Canada-Communauté de 1988 marque 35 années de développement communautaire, axé sur une autonomie relative à travers laquelle, les organismes régionaux et provinciaux possèdent la pleine autonomie face à leurs bailleurs de fonds. La stratégie de développement de 1988, ainsi que toutes les ententes de collaboration qui se sont succédé, prône cette responsabilisation des organismes vis-à-vis de leurs membres, le public cible, les bailleurs de fonds et la communauté fransaskoise dans son ensemble.

La pérennité de ce modèle sous-entant une capacité pour ces organismes régionaux d'assurer l'administration complète de leur organisme. Depuis peu, l'ACF voit dans l'évolution de la communauté certains développements qui nous imposent un examen de la situation. La stratégie de développement de la communauté fransaskoise a-t-elle besoin d'être adaptée pour permettre aux régions de mieux affronter les défis du 21e siècle?

Le travail de la firme retenue serait de reconnaître l'importance de la participation et de la mobilisation des personnes ou des groupes les plus touchés par cette initiative. Lorsque les communautés/régions prennent part à la définition des besoins de même qu'aux processus de planification et d'exécution, leurs intérêts et leurs besoins sont pris en compte.

## EXIGENCES ET AUTRES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

### Exigences

- L'offre doit être présentée par un fournisseur ayant un établissement au Canada.
- Seules les soumissions reçues au plus tard à la date limite fixée pour la réception des soumissions seront considérées.



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il est de la responsabilité du fournisseur ou du prestataire de services de s'assurer que les documents soient acheminés à l'Assemblée communautaire fransaskoise, 1440, 9<sup>e</sup> Avenue Nord, bureau 215, Regina (Saskatchewan), S4R 8B1</li> </ul>
<b>Conditions d'admissibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description de l'entreprise - Raison sociale et adresse (incluant les adresses postale et électronique, les numéros de téléphone).</li> <li>▪ Profil professionnel de l'entreprise plus précisément le domaine d'expertise de la personne qui sera responsable du dossier.</li> <li>▪ Noms et profils des autres personnes chargées du dossier, si applicable.</li> <li>▪ Toute autre information jugée pertinente.</li> </ul>
<b>Honoraires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une description détaillée des honoraires comprenant tous les frais directs ou indirects pour la livraison d'un service complet doit être incluse dans la soumission.</li> </ul>
<b>Calendrier de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une description détaillée de l'échéancier doit être fournie par le soumissionnaire.</li> </ul>

